



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 janvier 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme EL MOTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-013 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION PDASR (PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la commission « Sécurité Routière » du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il est proposé de réaliser l'opération « journée sécurité routière » à Clamecy en 2023. Tous les publics sont concernés et plusieurs prestataires interviennent pour présenter des actions de prévention et de sécurité.

Monsieur le Maire indique que les partenaires sollicités sont les suivants :

- Gendarmerie/motards
- Sécurité routière
- Prévention Routière
- Etablissements scolaires
- Espace social des Vaux d'Yonne
- Assureurs
- Auto-école

Il précise que cette action peut être inscrite au Plan Départemental d'Actions de la Sécurité Routière 2023.

Le budget prévisionnel s'élève à 2 000 € et peut être subventionné à hauteur de 50 % par DDT 58/Sécurité Routière.

Dépenses		Recettes	
Prestations de services	400 €	DDT-PDASR	1 000 €
Repas des intervenants	200 €		
Fournitures diverses	50 €		
installation technique	400 €	Fonds propres	1 000 €
personnel municipal	800 €		
Communication	150 €		
Total	2000 €	Total	2 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité,

- APPROUVE l’opération Sécurité Routière 2023 et le plan de financement établi
- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible au titre du Plan Départemental d’Actions de Sécurité Routière.

Suivent les signatures.
